



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R06-2022-158

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Direction des Affaires Culturelles /**

R06-2022-08-18-00006 - Arrêté n°2022-DAC-85 portant attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte (14 pages)	Page 3
R06-2022-08-18-00005 - Arrêté n°2022-DAC-87 portant attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association Fédération départementale de la Ligue de l' enseignement (12 pages)	Page 18
R06-2022-08-18-00004 - Arrêté n°2022-DAC-88 portant attribution d'une subvention de 5000 euros à la mairie de Dzaoudzi (11 pages)	Page 31

Direction des Affaires Culturelles

R06-2022-08-18-00006

Arrêté n°2022-DAC-85 portant attribution d'une  
subvention de 5000 euros à l'association les  
Naturalistes, environnement et patrimoine de  
Mayotte

**ARRETE N° 2022-DAC-85 du 18/08/2022**  
portant attribution d'une subvention de 5 000.00 €  
à l'association « Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte »  
dans le cadre des crédits délégués par le ministère de la Culture  
(Crédits contractualisés programmes 175-01-10)

**Le Préfet de Mayotte**  
**Délégué du Gouvernement**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2016-385 du 29 mars 2016 portant création de la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;



- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2020 portant nomination de M. Guillaume DESLANDES sur l'emploi de directeur des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU L'arrêté N°2022 SG-DAC-0142 du 17 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles de Mayotte
- VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU le programme 175 « Patrimoines » ;
- VU l'action 01-« Patrimoine monumental et archéologique » - sous-action 10 – « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine » ;
- VU la demande de subvention de l'association « Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte » déposée le 28 juillet 2022 ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1 :**

L'administration contribue financièrement au projet relatif aux journées européennes du patrimoine 2022, porté par l'association « Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte », décrit en annexe. La contribution de l'administration prendra la forme d'une subvention de fonctionnement. Elle n'en attend aucune contrepartie directe. Le règlement de la subvention se fera à réception de la notification.

### **ARTICLE 2 :**

Au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 5 000.00 € (cinq mille euros) en autorisations d'engagement et crédits de paiement est attribuée à l'association « Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte », au titre des projets du programme 175, pour son projet « Journées Européennes du Patrimoine 2022 ».

Forme juridique : association

Adresse du siège social : 10 rue Mamawe – 97600 Mamoudzou

SIRET : 515 065 449 00024

### **ARTICLE 3 :**

La présente subvention sera liquidée par versement unique dès réception de la notification, sur le compte ouvert au nom de l'association « Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte »:

Banque : BFC

Code BIC : BFCOYTYTXXX

IBAN : FR76 1871 9000 9100 9141 3720 022

### **ARTICLE 4 :**

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel des programmes de la Direction des affaires culturelles de Mayotte : Exercice 2022

Programme 175 « Patrimoines » ;

Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique

Sous action 10 : « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine »



**ARTICLE 5 :**

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir au Directeur des affaires culturelles de Mayotte dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

**ARTICLE 6 :**

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au Trésor Public.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur des affaires culturelles de Mayotte et le directeur régional des finances publiques de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :**

Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de faire figurer le logotype du préfet de Mayotte suivi de la mention écrite « Financé par le ministère de la Culture » sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (dossier de presse, programme, affiche, carton d'invitation, site internet, etc.).

Le Directeur des affaires culturelles de  
Mayotte

Guillaume DESLANDES





Dossier N° : 9469903  
Démarche : Appel à projets "Journées européennes du patrimoine"  
Mayotte 2022  
Organisme : DAC Mayotte

Ce dossier est **en instruction**.

## Historique

Déposé le : jeudi 28 juillet 2022 12h14  
En instruction le : lundi 01 août 2022 00h01

## Identité du demandeur

Email : animnat@naturmay.org  
SIRET : 51506544900024  
SIRET du siège social : 51506544900016  
Dénomination : LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DE  
MAYOTTE  
Forme juridique : Association déclarée  
Libellé NAF : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire  
Code NAF : 9499Z  
Date de création : 26 février 1999  
État administratif : en activité  
Effectif moyen annuel 2019 (URSSAF) : 0,0  
Effectif (ISPF) : Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de  
référence et pas d'effectif au 31/12).  
Code effectif : NN  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR36515065449  
Adresse : LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DE  
MAYOTTE  
10 RUE MAMAWE  
97600 MAMOUDZOU  
FRANCE  
Numéro RNA : W9T1000684



Titre?	: LES NATURALISTES, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DE MAYOTTE
Objet?	: faire connaître et protéger le patrimoine naturel et culturel de Mayotte, protéger, conserver et restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre la pollution et nuisances, de prévenir les risques technologiques et naturels; protéger, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine de Mayotte (historique, architectural, paysager, ethnologique, maritime, industriel, immatériel); encourager et développer toutes les recherches visant à mieux faire connaître et à mettre en valeur ces différents domaines; développer des actions d'éducation à l'environnement et au patrimoine, particulièrement auprès des jeunes, sous quelque forme que ce soit (animations, sorties, camps); vulgariser les connaissances sur l'environnement et le patrimoine (conférences, séminaires, publications, internet et réseaux sociaux)
Date de création?	: 12 février 1999
Date de publication?	: 10 avril 1999
Date de déclaration?	: 2 septembre 2021

## Formulaire

### Informations préliminaires : données personnelles

#### Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques.

La déclaration de politique RGPD de la démarche est accessible dans la notice ci-dessus.

Pour en savoir plus sur la politique RGPD du portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu/cgu#4-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel> (CGU, article 4).

### Formulaire de candidature

#### Fréquence / récurrence

Renouvellement (ou poursuite)

#### Objet de la subvention

Projet(s) / action(s)

#### Avez-vous sollicité un autre financeur public ?

Non

**Si oui ...**

Précisez ci-dessous les autorités administratives sollicitées.

**État - Ministère**

Non communiqué

**Conseil régional**

Non communiqué

**Commune - intercommunalité**

Non communiqué

**Établissement public**

Non communiqué

**Autre autorité administrative sollicitée**

Non communiqué

**1. Identité du demandeur****Précision**

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, numéro RNA le cas échéant.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

**Numéro du récépissé en préfecture**

Non communiqué

**Adresse de gestion**

Non communiqué

**Commune déléguée**

Non communiqué

**Site Internet de la structure**

<https://www.naturalistesmayotte.fr/>

**Représentant légal de la structure**

M.

**Prénom et nom du représentant légal de la structure**

François BEUDARD

**Fonction**

Directeur

**Numéro de téléphone**

63 902 2383

**Adresse mail**

[direction@naturmay.org](mailto:direction@naturmay.org)

**Personne en charge du dossier**

M.



**Prénom et nom de la personne en charge du dossier**

Non communiqué

**Fonction**

Non communiqué

**Numéro de téléphone**

Non communiqué

**Adresse mail**

Non communiqué

**2. Relations avec l'administration et d'autres structures****Votre structure bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**

Oui

**Type d'agrément**

Agrément Jeunesse et Sport

**Attribué par**

DRJSCS

**En date du**

31 janvier 2017

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Type d'agrément**

Agrément Service Civique

**Attribué par**

DRJSCS

**En date du**

01 janvier 2020

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Type d'agrément**

Agrément Académique

**Attribué par**

Rectorat de Mayotte

**En date du**

04 avril 2018

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Type d'agrément**

Agrément Environnement

**Attribué par**

Préfecture de Mayotte

**En date du**

20 avril 2016

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**La structure est-elle reconnue d'utilité publique ?**

Non

**Si oui, date de publication au Journal Officiel :**

Non communiqué

**La structure est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

Non

**La structure est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ?**

Oui

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Réserves Naturelles de France

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Réseau d'Echouage Mahorais des Mammifères marins et Tortues marines

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Fédération Mayotte Nature Environnement

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.



### **La structure a-t-elle des adhérents personnes morales ?**

Non

### **Nom de la personne morale adhérente**

Non communiqué

### **Autre adhérent personne morale ?**

Pour ajouter une autre personne morale, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

### **Votre association est-elle une association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée ?**

Non

## **3. Moyens humains et financiers au 31 décembre de l'année écoulée**

### **Nombre de bénévoles**

36

### **Nombre de volontaires**

5

### **Nombre total de salariés**

15

### **... dont nombre d'emplois aidés**

0

### **Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**

12.2

### **Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique**

0

### **Nombre d'adhérents**

1500

## **4.1. Présentation du projet**

### **Votre demande est-elle adressée à la politique de la ville ?**

Non

### **Titre du projet**

Journées Européennes du Patrimoine 2022 - Naturalistes de Mayotte

### **Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- Faire découvrir et valoriser le Patrimoine naturel de Mayotte
- Rendre accessible les sites patrimoniaux en adoptant une démarche de médiation culturelle
- Valoriser les sites et leurs richesses
- Transmettre la connaissance
- Sensibiliser et éveiller les consciences à la préservation du patrimoine



## Description du projet

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2022, l'association des Naturalistes de Mayotte réalisera 4 animations :

- Découverte des plages et de la forêt sèche de la presqu'île de Saziley
- Découverte de la Réserve Naturelle de l'îlot Mbouzi et de son patrimoine naturel luxuriant
- Conférence café naturaliste : "les anciennes usines sucrières de Mayotte, un patrimoine à valoriser"
- Visite de l'ancienne usine sucrière de Longoni

L'objectif de la première animation est de faire découvrir les plages et la forêt sèche de la presqu'île de Saziley. Cette animation est proposée par le pôle animation de l'association. Le site de Saziley renferme une richesse patrimoniale incroyable. En effet, c'est tout d'abord la forêt sèche la plus intacte de l'île de Mayotte où différentes espèces inféodées comme le baobab africain, le Nato ou encore le Muhoumbani "arbre mort vivant" ! C'est également dans cette presqu'île que le symbole du patrimoine naturel est représenté : la tortue verte. Ce n'est pas moins de 6 plages qui sont fréquentées par les tortues vertes. La plage de grande Saziley peut accueillir par soir une vingtaine d'individus. L'association des Naturalistes de Mayotte est actrice de la protection de cet écosystème. Chaque week-end, une dizaine de bénévoles de l'association se mobilisent afin de pouvoir suivre les pontes des tortues marines. De plus, le pôle animation de l'association a pu réaliser 6 sorties scolaires sur Saziley avec une expertise en termes de pédagogie à l'environnement.

C'est donc tout naturellement que l'association souhaite faire découvrir cette richesse naturelle et patrimoniale aux habitants de Mayotte lors de cette édition JEP 2022. Trois sorties sont prévues : le vendredi 16/09 pour les jeunes et les scolaires, le samedi 17/09 et le dimanche 18/09 pour le grand public. Pour 1 journée, les explications seront faites en shimaore. Pour chaque journée un groupe de 20 personnes sera emmené. Le rendez-vous est donné au public à la plage de Mtsamoudou à 8h30 pour un départ à 9h. Le retour se fera aux alentours de 16h.

Une deuxième animation sera proposée par le pôle de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot Mbouzi pour les JEP 2022. L'îlot Mbouzi est une Réserve Naturelle Nationale, dont les Naturalistes de Mayotte ont en charge la gestion depuis sa création en 2007.

Le patrimoine naturel de l'îlot Mbouzi se compose d'un ensemble d'habitats remarquables caractéristiques de la biodiversité mahoraise. En plus de sa biodiversité importante tant terrestre que marine, l'îlot possède un grand nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale et même plusieurs espèces endémiques de Mayotte et de l'îlot. Avec la présence historique d'une léproserie et l'existence de quelques activités économiques traditionnelles, l'îlot est également riche d'un patrimoine culturel et social à préserver. C'est donc tout naturellement que l'association souhaite faire découvrir cette richesse naturelle et patrimoniale aux habitants de Mayotte lors de cette édition JEP 2022.

Ainsi, par groupe de 20 personnes, le public sera invité à découvrir le patrimoine naturel des forêts sèches de l'îlot, avec ces espèces endémiques, patrimoniales, ou exotiques. Le public pourra suivre les gardes de l'îlot Mbouzi en charge de sa gestion. Ils emmèneront les personnes sur le sentier pédagogique de l'îlot pour découvrir les reliques de forêts sèches de Mayotte, un habitat de plus en plus difficile à observer et particulièrement conservé sur l'îlot Mbouzi.

Des groupes de 20 personnes chaque demi-journée pourront partir à la découverte de cet îlot préservé.

Vendredi 16/09 de 8h à 11h et de 13h-16h : Jeunes et Scolaires



Samedi 17/09 de 8h à 11h et de 13h-16h: Grand public

Dimanche 18/09 de 8h à 11h et de 13h-16h : Grand public avec explications en shimaore.

Une troisième animation sera réalisée. Une conférence café Naturalistes sera organisée le vendredi 16/09 au soir. Le thème de cette conférence est "les anciennes usines sucrières de Mayotte, un patrimoine à valoriser". Le conférencier abordera l'histoire des usines sucrières et l'intérêt de valoriser et préserver ce patrimoine. La conférence sera en entrée libre pour le grand public.

Enfin, une visite de l'ancienne usine sucrière de Longoni sera réalisée par les Naturalistes. C'est une visite guidée et commentée qui sera agrémentée d'explication, contextualisant tout d'abord l'histoire du sucre à Mayotte, accompagnée d'une présentation de l'usine. Une session est prévue le samedi 17/09 matin à 9h.

### **Bénéficiaires du projet**

Animation 1 : Découverte des plages et de la forêt sèche de la presqu'île de Saziley

- 1 classe de 30 jeunes hommes et femmes âgés de moins de 18ans, habitants de Mayotte
- 40 personnes hommes et/ou femmes de tout âge, habitant de Mayotte

Animation 2 : Découverte de la Réserve Naturelle de l'îlot Mbouzi

- 2 classes de 30 jeunes hommes et femmes âgés de moins de 18ans, habitants de Mayotte
- 80 personnes hommes et/ou femmes de tout âge, habitants de Mayotte

Animation 3 et 4 :

- Grand public: hommes, femmes, familles, habitants de Mayotte

### **Territoire du projet**

Mayotte : presqu'île de Saziley, Ilot MBouzi, Longoni, Mamoudzou

### **Évaluation**

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre de personne grand public sensibilisés
- Le bilan quantitatif et qualitatif de l'action réalisé ( à noter un seul bilan général sera restitué comprenant toutes les activités proposées lors des JEP 2022)

### **Période de réalisation**

JEP 2022

#### **Du**

16 septembre 2022

#### **Au**

18 septembre 2022

## **4.2. Moyens humains affectés au projet**

### **Personnels participant activement au projet**

Pour chacune des catégories de personnes participant activement au projet, indiquez le **nombre de personnes** puis le nombre en **équivalent temps plein travaillé (ETPT)**.



**Nombre de bénévoles**

2

**Nombre de bénévoles (ETPT)**

0

**Nombre de salariés**

6

**Nombre de salariés (ETPT)**

4.8

**... dont salariés en CDI**

6

**... dont salariés en CDI (ETPT)**

4.8

**... dont salariés en CDD**

0

**... dont salariés en CDD (ETPT)**

0

**... dont emplois aidé**

0

**... dont emplois aidés (ETPT)**

0

**Nombre de volontaires (services civiques, ...)**

0

**Nombre de volontaires (ETPT)**

0

**Informations complémentaires**

**Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre du projet ?**

Non

**Si oui, combien ?**

Non communiqué

**Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains**

Non communiqué

**5. Attestations****Je soussigné(e)**

François BEUDARD

**représentant légal de la structure**

Association des Naturalistes Environnement et Patrimoine de Mayotte



**déclare que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)**

Oui

**déclare exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics**

Oui

**déclare que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte**

Oui

**déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations**

Oui

**déclare que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois dernières années (dont exercice en cours)**

Supérieur à 500.000 €

**Montant (€)**

5000

**Au titre de l'année ou exercice**

2022

**déclare que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de la structure**

Oui

## **6. Pièces justificatives à joindre au dossier**

### **Information finale**

#### **Information importante**

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

## **Annotations privées**

### **Commentaire éventuel**

Non communiqué

### **Commentaire éventuel**

Non communiqué

### **Commentaire éventuel**

Non communiqué



# Messagerie

**Email automatique, jeudi 28 juillet 2022 12h14**

[Votre dossier n° 9469903 a bien été déposé (Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022)] Bonjour, Votre dossier n° 9469903 pour le projet Journées Européennes du Patrimoine 2022 - Naturalistes de Mayotte a bien été déposé dans le cadre de la démarche Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022. Vous pouvez encore y apporter des modifications si nécessaire. Bonne journée, DAC Mayotte

Direction des Affaires Culturelles

R06-2022-08-18-00005

Arrêté n°2022-DAC-87 portant attribution d'une  
subvention de 5000 euros à l'association  
Fédération départementale de la Ligue de l'  
enseignement



**ARRETE N° 2022-DAC-87 du 18/08/2022**  
portant attribution d'une subvention de 5 000.00 €  
à l'association "Fédération départementale de la ligue de l'Enseignement"  
dans le cadre des crédits délégués par le ministère de la Culture  
(Crédits contractualisés programmes 175-01-10)

**Le Préfet de Mayotte**  
**Délégué du Gouvernement**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2016-385 du 29 mars 2016 portant création de la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;



- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2020 portant nomination de M. Guillaume DESLANDES sur l'emploi de directeur des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU L'arrêté N°2022 SG-DAC-0142 du 17 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles de Mayotte
- VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU le programme 175 « Patrimoines » ;
- VU l'action 01-« Patrimoine monumental et archéologique » - sous-action 10 – « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine » ;
- VU la demande de subvention de l'association "Fédération départementale de la ligue de Enseignement déposée le 29 juillet 2022 ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1 :**

L'administration contribue financièrement au projet relatif aux journées européennes du patrimoine 2022, porté par l'association "Fédération départementale de la ligue de l'Enseignement", décrit en annexe. La contribution de l'administration prendra la forme d'une subvention de fonctionnement. Elle n'en attend aucune contrepartie directe. Le règlement de la subvention se fera à réception de la notification.

### **ARTICLE 2 :**

Au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 5 000.00 € (cinq mille euros) en autorisations d'engagement et crédits de paiement est attribuée à l'association "Fédération départementale de la ligue de l'Enseignement", au titre des projets du programme 175, pour son projet « Chemins contés : balade contée lors des journées européennes du patrimoine ».

Forme juridique : association déclarée

Adresse du siège social : 105 rue Soweto CavanI 97600 Mamoudzou

SIRET : 751 699 711 000 22

### **ARTICLE 3 :**

La présente subvention sera liquidée par versement unique dès réception de la notification, sur le compte ouvert au nom de l'association "Fédération départementale de la ligue de l'Enseignement" :

Banque : Crédit agricole de La Réunion

Code BIC : AGRIRERX

IBAN : FR76 1990 6009 7490 0265 6414 207

### **ARTICLE 4 :**

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel des programmes de la Direction des affaires culturelles de Mayotte : Exercice 2022

Programme 175 « Patrimoines » ;

Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique

Sous action 10 : « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine »

Code d'activité : 017500060104

**ARTICLE 5 :**

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir au Directeur des affaires culturelles de Mayotte dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

**ARTICLE 6 :**

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au Trésor Public.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur des affaires culturelles de Mayotte et le directeur régional des finances publiques de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :**

Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de faire figurer le logotype du préfet de Mayotte suivi de la mention écrite « Financé par le ministère de la Culture » sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (dossier de presse, programme, affiche, carton d'invitation, site internet, etc.).

Le Directeur des affaires culturelles de  
Mayotte

Guillaume DESLANDES





Dossier N° : 9216222  
Démarche : Appel à projets "Journées européennes du patrimoine"  
Mayotte 2022  
Organisme : DAC Mayotte

Ce dossier est **en instruction**.

## Historique

Déposé le : vendredi 29 juillet 2022 10h56  
En instruction le : lundi 01 août 2022 00h01

## Identité du demandeur

Email : education@laligue976.org  
SIRET : 75169971100022  
SIRET<sup>?</sup> du<sup>?</sup> siège<sup>?</sup> social : 75169971100022  
Dénomination : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT DE MAYOTTE  
Forme juridique : Association déclarée  
Libellé NAF<sup>?</sup> : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire  
Code NAF<sup>?</sup> : 9499Z  
Date de création<sup>?</sup> : 28 mars 2012  
Effectif moyen annuel  
2019 (URSSAF) : 0,0  
Effectif (ISPF) : Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de  
référence et pas d'effectif au 31/12).  
Code effectif<sup>?</sup> : NN  
Numéro de TVA  
intracommunautaire<sup>?</sup> : FR77751699711  
Adresse<sup>?</sup> : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT DE MAYOTTE  
105 RUE SOWETO CAVANI  
97600 MAMOUDZOU  
FRANCE  
Numéro RNA<sup>?</sup> : W9T1001783  
Titre<sup>?</sup> : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT DE MAYOTTE



**Objet** : au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes, elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit, mouvement d'éducation populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin : de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix, de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs, de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain, par une action permanente : pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens, pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, dès lors, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux

**Date de création** : 28 mars 2012  
**Date de publication** : 28 avril 2012  
**Date de déclaration** : 23 novembre 2020

## Formulaire

### Informations préliminaires : données personnelles

#### Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques.

La déclaration de politique RGPD de la démarche est accessible dans la notice ci-dessus.

Pour en savoir plus sur la politique RGPD du portail [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr), rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu/cgu#4-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel> (CGU, article 4).



## Formulaire de candidature

### Fréquence / récurrence

Renouvellement (ou poursuite)

### Objet de la subvention

Projet(s) / action(s)

### Avez-vous sollicité un autre financeur public ?

Non

### Si oui ...

Précisez ci-dessous les autorités administratives sollicitées.

### État - Ministère

Non communiqué

### Conseil régional

Non communiqué

### Commune - intercommunalité

Non communiqué

### Établissement public

Non communiqué

### Autre autorité administrative sollicitée

Non communiqué

## 1. Identité du demandeur

### Précision

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, numéro RNA le cas échéant.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

### Numéro du récépissé en préfecture

Non communiqué

### Adresse de gestion

Non communiqué

### Commune déléguée

Non communiqué

### Site Internet de la structure

Non communiqué

### Représentant légal de la structure

M.

### Prénom et nom du représentant légal de la structure

Achiraf BACAR



**Fonction**

Président de la Ligue de l'Enseignement de Mayotte

**Numéro de téléphone**

63 967 4291

**Adresse mail**

deleguegeneral@laligue976.org

**Personne en charge du dossier**

Mme

**Prénom et nom de la personne en charge du dossier**

Imilda ALI

**Fonction**

Chargée de Mission Lutte contre l'Illettrisme part la Réussite Educative

**Numéro de téléphone**

63 909 9867

**Adresse mail**

education@laligue976.org

**2. Relations avec l'administration et d'autres structures****Votre structure bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**

Oui

**Type d'agrément**

Tourisme sociale et familiale

**Attribué par**

Ministère du tourisme

**En date du**

06 juillet 2004

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Type d'agrément**

Jeunesse et Sport

**Attribué par**

Ministère de Jeunesse

**En date du**

13 mars 1966

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.



**Type d'agrément**

Education Populaire

**Attribué par**

Ministère de la Jeunesse

**En date du**

19 mars 2004

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Type d'agrément**

CNAECEP

**Attribué par**

Ministère de l'éducation nationale

**En date du**

08 janvier 1985

**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**La structure est-elle reconnue d'utilité publique ?**

Oui

**Si oui, date de publication au Journal Officiel :**

28 avril 2012

**La structure est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

Non

**La structure est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ?**

Oui

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Centre confédéral de la ligue de l'enseignement

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**La structure a-t-elle des adhérents personnes morales ?**

Non

**Nom de la personne morale adhérente**

Non communiqué

**Autre adhérent personne morale ?**

Pour ajouter une autre personne morale, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Votre association est-elle une association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée ?**

Non

### **3. Moyens humains et financiers au 31 décembre de l'année écoulée**

**Nombre de bénévoles**

14

**Nombre de volontaires**

10

**Nombre total de salariés**

16

**... dont nombre d'emplois aidés**

0

**Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**

4

**Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique**

2

**Nombre d'adhérents**

112

#### **4.1. Présentation du projet**

**Votre demande est-elle adressée à la politique de la ville ?**

Non

**Titre du projet**

"Chemins contés"- balade contée lors des journées européennes du patrimoine

**Objectifs du projet**

Rapprocher les différentes générations, valoriser les savoirs et la mémoire des parents

Découvrir les anciens objets de Mayotte pour la fabrication de l'huile d'Ylang-Ylang

Recueillir les histoires des parents

Organiser une balade contée animée par les anciens du village pour parler de leurs traditions et savoir faire



## **Description du projet**

Le projet "Espace Parents-Chemins Conté "se déroule en 4 étapes.

1. Atelier parents: Un moment d'échange convivial entre les anciens pour raviver les souvenirs d'enfance et des temps de formation sur la santé, environnement & communication intergénérationnelle selon les besoins exprimés.

2. La récolte des témoignages des "COCOS" et "BACOCO" par les jeunes autour d'Ylang Ylang. Ils utilisent des outils numériques lors des ateliers d'écriture qui développent leurs savoirs de base pour retranscrire les histoires.

3. L'organisation d'une balade contée lors des journées européennes pour valoriser le village de Tsingoni et exposer l'Ylang (de sa production en huile).

4. La mise en scène et en image des textes à travers d'ateliers théâtre et d'illustration pour la production d'un livre.

## **Bénéficiaires du projet**

Des élèves d'une classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> du collège de Tsingoni. Afin de découvrir la richesse en histoire du centre de l'île.

La participation au projet est gratuite, les parents ont entre 40 et 70 ans et les jeunes entre 10 et 17 ans. Les groupes sont constitués en compte des femmes et des hommes.

## **Territoire du projet**

La commune de Tsingoni

La balade contée se déroulera dans le village de Tsingoni, au de la mosquée de Vendredi du village afin de découvrir les histoires de la mosquée et de ce qui l'entour.

## **Évaluation**

-objectif: outil utilisé; compte-rendu, le taux des parents

## **Période de réalisation**

Septembre 2022

### **Du**

16 septembre 2022

### **Au**

19 septembre 2022

## **4.2. Moyens humains affectés au projet**

### **Personnels participant activement au projet**

Pour chacune des catégories de personnes participant activement au projet, indiquez le **nombre de personnes** puis le nombre en **équivalent temps plein travaillé (ETPT)**.

### **Nombre de bénévoles**

0

### **Nombre de bénévoles (ETPT)**

0

### **Nombre de salariés**

3

**Nombre de salariés (ETPT)**

3

**... dont salariés en CDI**

2

**... dont salariés en CDI (ETPT)**

2

**... dont salariés en CDD**

15

**... dont salariés en CDD (ETPT)**

15

**... dont emplois aidé**

4

**... dont emplois aidés (ETPT)**

4

**Nombre de volontaires (services civiques, ...)**

1

**Nombre de volontaires (ETPT)**

2

**Informations complémentaires**

**Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre du projet ?**

Non

**Si oui, combien ?**

0

**Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains**

Non communiqué

**5. Attestations**

**Je soussigné(e)**

BACAR Achiraf

**représentant légal de la structure**

La Ligue de l'Enseignement de Mayotte

**déclare que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)**

Oui

**déclare exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics**

Oui



déclare que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte

Oui

déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Oui

déclare que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois dernières années (dont exercice en cours)

Inférieur ou égal à 500.000 €

**Montant (€)**

6775

**Au titre de l'année ou exercice**

2022

déclare que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de la structure

Oui

## 6. Pièces justificatives à joindre au dossier

### Information finale

#### Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

## Annotations privées

### Commentaire éventuel

Non communiqué

### Commentaire éventuel

Non communiqué

### Commentaire éventuel

Non communiqué

## Messagerie

### Email automatique, vendredi 29 juillet 2022 10h56

[Votre dossier n° 9216222 a bien été déposé (Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022)] Bonjour, Votre dossier n° 9216222 pour le projet "Chemins contés"- balade contée lors des journées européennes du patrimoine a bien été déposé dans le cadre de la démarche Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022. Vous pouvez encore y apporter des modifications si nécessaire. Bonne journée, DAC Mayotte

Direction des Affaires Culturelles

R06-2022-08-18-00004

Arrêté n°2022-DAC-88 portant attribution d'une  
subvention de 5000 euros à la mairie de  
Dzaoudzi



**ARRETE N° 2022-DAC-88 du 18/08/2022**  
portant attribution d'une subvention de 5 000.00 €  
à la mairie de Dzaoudzi  
dans le cadre des crédits délégués par le ministère de la Culture  
(Crédits contractualisés programmes 175-01-10)

**Le Préfet de Mayotte**  
**Délégué du Gouvernement**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2016-385 du 29 mars 2016 portant création de la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;



- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2020 portant nomination de M. Guillaume DESLANDES sur l'emploi de directeur des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU L'arrêté N°2022 SG-DAC-0142 du 17 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles de Mayotte
- VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU le programme 175 « Patrimoines » ;
- VU l'action 01-« Patrimoine monumental et archéologique » - sous-action 10 – « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine » ;
- VU la demande de subvention de la mairie de Dzaoudzi déposée le 29 juillet 2022 ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1 :**

L'administration contribue financièrement au projet relatif aux journées européennes du patrimoine 2022 porté par la mairie de Dzaoudzi, décrit en annexe. La contribution de l'administration prendra la forme d'une subvention de fonctionnement. Elle n'en attend aucune contrepartie directe. Le règlement de la subvention se fera à réception de la notification.

### **ARTICLE 2 :**

Au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement de 5 000.00 € (cinq mille euros) en autorisations d'engagement et crédits de paiement est attribuée à la mairie de Dzaoudzi, au titre des projets du programme 175, pour son projet « Patrimoine durable».

Forme juridique : collectivité territoriale

Adresse du siège social : place de la mairie – 97615 Dzaoudzi

SIRET : 200 008 795 00011

### **ARTICLE 3 :**

La présente subvention sera liquidée par versement unique dès réception de la notification, sur le compte ouvert au nom de la mairie de Dzaoudzi :

Banque : Trésorerie municipale

Code BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR42 3000 1000 644D 0300 0000 009

### **ARTICLE 4 :**

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel des programmes de la Direction des affaires culturelles de Mayotte : Exercice 2022

Programme 175 « Patrimoines » ;

Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique

Sous action 10 : « Promotion et valorisation des monuments historiques et du patrimoine »

Code d'activité : 017500060104



**ARTICLE 5 :**

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir au Directeur des affaires culturelles de Mayotte dans les trois mois de la fin de l'exercice, un compte rendu d'emploi de la somme perçue.

**ARTICLE 6 :**

En cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au Trésor Public.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur des affaires culturelles de Mayotte et le directeur régional des finances publiques de Mayotte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :**

Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de faire figurer le logotype du préfet de Mayotte suivi de la mention écrite « Financé par le ministère de la Culture » sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (dossier de presse, programme, affiche, carton d'invitation, site internet, etc.).

Le Directeur des affaires culturelles de  
Mayotte

Guillaume DESLANDES





Dossier N° : 9191983  
Démarche : Appel à projets "Journées européennes du patrimoine"  
Mayotte 2022  
Organisme : DAC Mayotte

Ce dossier est en instruction.

## Historique

Déposé le : vendredi 29 juillet 2022 11h36  
En instruction le : lundi 01 août 2022 00h01

## Identité du demandeur

Email : andhoimati.ali-hamidi@dzaoudzi-labattoir.fr  
SIRET : 20000879500011  
SIRET du siège social : 20000879500011  
Dénomination : MAIRIE  
Forme juridique : Commune et commune nouvelle  
Libellé NAF : Administration publique générale  
Code NAF : 8411Z  
Date de création : 25 décembre 2006  
Effectif (ISPF) : Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12).  
Code effectif : NN  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR14200008795  
Adresse : COMMUNE DE DZAOUZDI  
MAIRIE  
PL DE LA MAIRIE  
97615 DZAOUZDI  
FRANCE



# Formulaire

## Informations préliminaires : données personnelles

### Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques.

La déclaration de politique RGPD de la démarche est accessible dans la notice ci-dessus.

Pour en savoir plus sur la politique RGPD du portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu/cgu#4-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel> (CGU, article 4).

## Formulaire de candidature

### Fréquence / récurrence

Renouvellement (ou poursuite)

### Objet de la subvention

Projet(s) / action(s)

### Avez-vous sollicité un autre financeur public ?

Non

### Si oui ...

Précisez ci-dessous les autorités administratives sollicitées.

### État - Ministère

Non communiqué

### Conseil régional

Non communiqué

### Commune - intercommunalité

Non communiqué

### Établissement public

Non communiqué

### Autre autorité administrative sollicitée

Non communiqué

## 1. Identité du demandeur

### Précision

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, numéro RNA le cas échéant.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

### Numéro du récépissé en préfecture

20000879500011

**Adresse de gestion**

Non communiqué

**Commune déléguée**

Dzaoudzi (97615)

**Site Internet de la structure**

Non communiqué

**Représentant légal de la structure**

M.

**Prénom et nom du représentant légal de la structure**

SAID OMAR OILI

**Fonction**

Maire de Dzaoudzi-Labattoir

**Numéro de téléphone**

02 69 60 11 75

**Adresse mail**

service-culture@dzaoudzi-labattoir.fr

**Personne en charge du dossier**

Mme

**Prénom et nom de la personne en charge du dossier**

Kalathouni LAITHIDDINE

**Fonction**

Directrice adjointe pôle animations

**Numéro de téléphone**

63 961 6646

**Adresse mail**

kalathoumi.laithiddine@dzaoudzi-labattoir.fr

**2. Relations avec l'administration et d'autres structures****Votre structure bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**

Non

**Type d'agrément**

Non communiqué

**Attribué par**

Non communiqué

**En date du**

Non communiqué



**Autre agrément ?**

Pour ajouter un autre agrément, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**La structure est-elle reconnue d'utilité publique ?**

Non

**Si oui, date de publication au Journal Officiel :**

Non communiqué

**La structure est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?**

Non

**La structure est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ?**

Non

**Nom du réseau, de l'union ou de la fédération**

Non communiqué

**Autre affiliation ?**

Pour ajouter une autre affiliation, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**La structure a-t-elle des adhérents personnes morales ?**

Non

**Nom de la personne morale adhérente**

Non communiqué

**Autre adhérent personne morale ?**

Pour ajouter une autre personne morale, cliquez sur "+ Ajouter un élément pour « Si oui ... »" sous le bloc. Répétez autant de fois que nécessaire.

**Votre association est-elle une association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée ?**

Non

**3. Moyens humains et financiers au 31 décembre de l'année écoulée****Nombre de bénévoles**

0

**Nombre de volontaires**

0

**Nombre total de salariés**

10

**... dont nombre d'emplois aidés**

0

**Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**

8

**Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique**

0

**Nombre d'adhérents**

0

#### **4.1. Présentation du projet**

**Votre demande est-elle adressée à la politique de la ville ?**

Non

**Titre du projet**

Journées Européennes du Patrimoine "Patrimoine durable"

**Objectifs du projet**

La municipalité de Dzaoudzi-Labattoir a pour objectif de mettre en avant les sites historiques et patrimoniaux (ziara) de la commune et la mise en valeur des savoirs faire des maîtres et Foundis afin de sensibiliser la population à la sauve garde de la tradition culturelle et culturelle mahoraise.

**Description du projet**

Nous comptons sur les trois jours, le 16, 17 et 18 septembre mettre en place divers actions nouvelles qui permettront à la population jeune et moins jeune de vivre un moment privilégié de la vie d'antan.

Les actions proposées :

- Projection d'un documentaire mettant en avant les différents sites historiques culturelles et culturelles (ziara) de la commune qui contribue à faire rayonner l'histoire de ces lieux mythiques.
- Exposition de différents objets anciens fait mains
- Exposition d'un habitat, case, banga gnoum'ba mahorais(une coure mahoraise)
- Mise en scène d'une scène de vie sur le mode de la mariée traditionnelle mahoraise.
- Reconstitution à l'identique d'une chambre meublée à la mahoraise.
- Mise en valeur de différents objets qui relatent le patrimoine autour de la maison de la mariée.
- Animation autour de la mise en valeur de la beauté féminine d'antan, le maquillage et ses codes à travers le bois de santal (msin'dzano).
- Dégustation de fruits exotiques (conocono, chijavou, zavoka, nadzi, tsénavous, baobab, citron, trémbo tamou).
- Présentation de chants et danses traditionnels(maoulida chingué, débbah, chigoma...)
- Initiation à la fabrication d'objets fabriqués à partir de la terre (poterie)
- Initiation à la fabrication d'objets de produits artisanaux à base de feuilles de cocotiers (nattes, paniers, chapeaux....)

**Bénéficiaires du projet**

Toute la population de tout âge

**Territoire du projet**

Petite terre



## Évaluation

le service pole animation souhaite mettre en place différentes actions culturels et cultuels dans le bute de sensibiliser la population afin de préserver les acquis patrimoniaux aujourd'hui menacés de disparaître.

### Période de réalisation

du 16 au 18 septembre 2022

#### Du

16 septembre 2022

#### Au

18 septembre 2022

## 4.2. Moyens humains affectés au projet

### Personnels participant activement au projet

Pour chacune des catégories de personnes participant activement au projet, indiquez le **nombre de personnes** puis le nombre en **équivalent temps plein travaillé (ETPT)**.

#### Nombre de bénévoles

0

#### Nombre de bénévoles (ETPT)

0

#### Nombre de salariés

10

#### Nombre de salariés (ETPT)

2

#### ... dont salariés en CDI

8

#### ... dont salariés en CDI (ETPT)

0

#### ... dont salariés en CDD

0

#### ... dont salariés en CDD (ETPT)

0

#### ... dont emplois aidé

0

#### ... dont emplois aidés (ETPT)

0

#### Nombre de volontaires (services civiques, ...)

0

## Nombre de volontaires (ETPT)

0

## Informations complémentaires

**Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre du projet ?**

Non

**Si oui, combien ?**

Non communiqué

## Commentaire éventuel sur les moyens matériels et humains

Moyens humains :

- Service pôle animation et services technique
- Associations communale et Foundis
- Des exposants
- Police Municipale et la Gendarmerie (sécurités des lieux et des personnes)

Moyens matériels interne :

- Sono
- Vidéo projecteur
- 5 chapiteaux de 5 sur 5
- 25 tables
- 20 chaises
- Barrières métalliques
- Véhicules légers

## 5. Attestations

**Je soussigné(e)**

SAID OMAR OILI

**représentant légal de la structure**

Maire de Dzaoudzi-Labattoir

**déclare que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)**

Oui

**déclare exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics**

Oui

**déclare que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproque conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte**

Non



déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Non

déclare que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois dernières années (dont exercice en cours)

Inférieur ou égal à 500.000 €

**Montant (€)**

5000

**Au titre de l'année ou exercice**

2022

déclare que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de la structure

Oui

## 6. Pièces justificatives à joindre au dossier

### Information finale

#### Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

## Annotations privées

#### Commentaire éventuel

Non communiqué

#### Commentaire éventuel

Non communiqué

#### Commentaire éventuel

Non communiqué

## Messagerie

### Email automatique, vendredi 29 juillet 2022 11h36

[Votre dossier n° 9191983 a bien été déposé (Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022)] Bonjour, Votre dossier n° 9191983 pour le projet Journées Européennes du Patrimoine "Patrimoine durable" a bien été déposé dans le cadre de la démarche Appel à projets "Journées européennes du patrimoine" Mayotte 2022. Vous pouvez encore y apporter des modifications si nécessaire. Bonne journée, DAC Mayotte